

LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNÉE 2006



La ferme Corniquet en 1941

Décembre 2005 - N° 34



# L'ÉDITO DU MAIRE

Même si au cours de l'année 2005, peu de travaux se sont concrétisés, l'équipe municipale a travaillé sérieusement et intensément pour l'avenir de notre commune. Ses décisions sont hélas trop souvent contrecarrées par un autoritarisme administratif que je dénonce fortement. Le projet d'élaboration de la carte communale n'accouchera pas sans douleur.

En cette fin d'année, le père-noël aurait pu apporter une manne financière importante grâce au projet éolien du sud-amiénois. Selon l'avis du commissaire enquêteur, sur des motifs peu convaincants et contestables, il en sera décidé autrement. Cet apport budgétaire aurait permis d'appréhender plus sereinement le choix de l'intercommunalité suite à la dissolution de la communauté de communes du sud-amiénois au 31 décembre 2006. Il vous sera bientôt remis un questionnaire afin de recueillir vos attentes et j'espère que vous serez nombreux à vous exprimer.

La morosité engendrée par un climat social délicat, des mesures impopulaires et contraignantes, une inquiétude pesante... atteint également notre village. Le manque d'engouement pour la constitution du Comité des Fêtes, sauvé de justesse grâce à la candidature au poste de président d'une personne qui ne réside pas dans notre village, l'atteste.

En attendant des jours meilleurs, je vous souhaite à tous et à toutes, une bonne et heureuse année 2006, la santé et avec autant de solidarité et de dynamisme dont vous avez fait preuve auparavant.

Votre Maire

Maurice NAVARRE

# LES TRAVAUX REALISES DANS LE VILLAGE

## LA MARE

La mare communale a été clôturée à moindre coût puisque les membres du Conseil Municipal ont, sur leur temps et bénévolement, œuvré durant une journée pour l'installation de la barrière et du grillage.

Il faut également remercier les généreux donateurs des volatiles qui agrémentent la mare ainsi que ceux qui les nourrissent. Pour empêcher le stationnement sur la pelouse, des plots ont été posés le long de la route.

Cet espace au cœur de notre village redevient un lieu de promenade et de rencontre. Une réussite en attendant les nénéphars...



## GRATTEPANCHE



*Photo Courrier Picard*

**En attendant les canotons**  
Nettoyée et clôturée par les conseillers municipaux, la mare du village a accueilli ses nouveaux habitants. Dans ce loft aquatique sécurisé, depuis trois semaines, les

trois couples de canards, l'oie et le cygne ont réussi à limiter l'emprise de la glace et à se préserver un espace pour s'ébattre. Le printemps est proche et les Grattepanchois attendent les premières couvées de

canotons. Quant au cygne et à l'oie, nul ne sait s'il y aura affinité ou plus... À défaut de web-cam, des bancs devraient bientôt permettre aux habitants de suivre la vie des volatiles dans la mare aux canards.

## AUTRES TRAVAUX

### - TABLES ET PLATEAUX

Afin d'éviter l'utilisation à l'extérieur du mobilier affecté à la Salle des Fêtes, des tables ont été gracieusement fournies par l'école de la Salle d'Amiens et vingt trois plateaux en bois ont été confectionnés par deux membres du Conseil Municipal aidés par l'employé intercommunal.

### - MASSIF

L'implantation d'un massif a été réalisée à l'angle de la rue de Saint-Sauflieu et de la rue Principale conformément au vœu de la Commission « Fleurissement »

# TRAVAUX EN ATTENTE

## EGLISE

### Le clocher

Suite à la tempête survenue en décembre 2004, tout un pan de la flèche a été dépouillé de ses ardoises. Le sinistre a été estimé à 10 000 €. L'indemnité représentant 90 % des dommages a été versée par la compagnie d'assurances à la Commune. L'intervention du couvreur ne devrait pas tarder en fonction des conditions climatiques.

### L'horloge

Afin d'augmenter la valeur du patrimoine communal, une horloge neuve viendra remplacer l'ancienne, sauf le cadran qui sera conservé.

Le coût de l'opération s'élève à 4 695 € TTC et sera financé à hauteur de 50 % sur les fonds propres de la commune en espérant une subvention de 50 % dans le cadre de la réserve parlementaire dont la commission statue fin décembre 2005.

## MAIRIE

En fonction de l'importance des travaux de mise aux normes sur le logement libéré depuis octobre, le conseil municipal aura à se prononcer sur sa destination, soit le relouer ou l'utiliser en bureaux. Cette deuxième solution permettrait à la mairie de se doter de sanitaires, d'un bureau spécifique au secrétariat et d'une salle d'archives. La remise en état des quatre lucarnes a été votée pour un coût fixé à 1 519,20 € TTC.

## RUELLE DE L'ECOLE

De nombreuses fois évoqué lors des réunions du conseil municipal, l'aménagement de la ruelle demeure un problème récurrent. En effet, afin d'éviter la formation de flaques et de boue, les solutions proposées ne trouvent pas intérêt auprès des entreprises dans la mesure où l'accès est difficile pour le passage d'engins.

La question reste posée afin que ce passage régulièrement emprunté soit correctement aménagé.



# DIVERS - D'HIVER - DIVERS - D'HIVER

## GRIPPE AVIAIRE

Identifiée en Europe, l'épizootie de grippe aviaire menace d'atteindre la France. La mutation possible avec le virus de la grippe humaine inquiète aujourd'hui. S'il ne faut surtout pas dramatiser, certaines précautions doivent être prises dès à présent :

- recenser tous les détenteurs de volatiles : déclaration à souscrire auprès de la mairie
- confiner les oiseaux afin d'éviter tout contact avec les oiseaux extérieurs ou migrateurs notamment sur le plan de l'alimentation
- suivre les instructions en matière de chasse.

## DENEIGEMENT

Il faut bien constater que notre village est bel et bien bloqué lorsque l'enneigement est important notamment à cause de la formation de congères. Les petites routes ne subissent l'intervention des services de la DDE que lorsque les grands axes se trouvent dégagés. La seule solution réside actuellement en une commande de prestations auprès d'une entreprise voisine qui a pour mission prioritaire de rendre praticable l'accès à la route nationale par la commune de Rumigny. Vous devez si vous êtes dans l'obligation de vous déplacer emprunter cette liaison. Par mesure de sécurité, il est recommandé de rester à son domicile.

Les frais de déneigement sont à la charge de la Commune mais à titre exceptionnel, une subvention a été versée par le Conseil Général pour un montant couvrant celui de la facture.



## EAUX USEES

Un précédent avis a été distribué pour rappeler que la totalité des eaux usées doit être raccordée à un système d'assainissement autonome.

Or, plusieurs foyers continuent à rejeter les eaux usées sur la voie publique, directement ou à l'aide d'une pompe, ce qui est formellement interdit. Des riverains sont même incommodés par les odeurs.

Bientôt, des arrêtés nominatifs seront pris à l'encontre de ces foyers dont la non-conformité sera dûment constatée.

Dès à présent, il est recommandé d'engager les travaux nécessaires afin d'éviter ces rejets d'autant qu'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) chargé du contrôle des systèmes d'assainissement, va prochainement être mis en place.

A défaut de vous mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, vous risquer, une amende conséquente alors que pour 2007 vous serez de toute façon reconstrôler par le service précédemment cité.

## DEPOTS SAUVAGES

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer quoi que ce soit sur le domaine public. Certains ont pu croire qu'ils pouvaient se débarrasser de matières encombrantes (gazon, branches, gravats...) sur les talus ou en bordure des chemins, à proximité de leur propriété... Qu'ils sachent bien qu'ils risquent d'être verbalisés si de tels agissements continuent !



APPRENONS DES MAINTENANT  
A RESPECTER L'ENVIRONNEMENT.



# COMITE DES FETES

Le samedi 17 décembre, le Comité des Fêtes avait convié grands et petits, jeunes et moins jeunes... à un goûter bien sympathique qui a permis de rapprocher plusieurs générations...

La Salle des Fêtes, vers 17 H. 30 s'est soudainement animée : une représentation de marionnettes mise en scène par « le théâtre de Basile » a réjoui tout le monde. Un chocolat a réchauffé les personnes présentes et le Père Noël n'a pas manqué son rendez-vous en distribuant à tous des friandises sans compter !!!



Le bureau 2005-2006  
du Comité des Fêtes  
de Grattepanche



Betty ROGER (Trésorière), Carole GILSON (Présidente), Jean-François SOMMERMONT (Vice-Président) et Jean-Pierre BONTE (Secrétaire)

## Festivités prévues par le Comité des Fêtes en 2006

- le 11 mars : Repas dansant (à thème)

- le 30 avril : Repas des Aînés

- 17, 18 et 19 juin : Fête locale

- 13 et 14 juillet : Fête Nationale

- 25 novembre : Concours de manille

- 16 décembre : Noël des aînés et des enfants



# INFOS - INFOS

## RECENSEMENT

A l'initiative de l'INSEE, notre population sera recensée en 2006 ; l'opération se déroulera du 19 février au 19 mars 2006.

Une demande de candidature au poste d'agent recenseur a été adressée aux habitants en novembre. Deux personnes se sont présentées, elles avaient toutes les deux le profil du poste, un tirage au sort a dû être effectué et Mademoiselle LESUEUR Virginie a été sélectionnée. Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine réunion et M. le Maire prendra prochainement un arrêté de nomination.

Merci de bien vouloir réserver un bon accueil à cet agent qui passera déposer les fiches de recensement... A votre demande, elle pourra vous aider à les remplir. Elle repassera une 2<sup>ème</sup> fois pour reprendre les documents complétés par vos soins. En aucun cas, n'acceptez des imprimés d'une autre personne !!!

Cet agent est tenu au secret et toute indication contenue dans les fiches ne sera en aucun cas divulgué sous peine de sanctions à l'agent.

**La Commune n'aura aucun regard sur ces documents.**

**RAPPEL : LE RECENSEMENT EST OBLIGATOIRE... TOUTE TENTATIVE VISANT A SE SOUSTRAIRE A CE RECENSEMENT POURRA ETRE PENALISEE !**

## RANDONNEES PEDESTRES ORGANISEES EN 2006



5 Mars	Saint-Sauflieu
2 Avril	Estrées-sur-Noye
1er Mai	Rumigny
2 Juillet	Grattepanche
10 Septembre	Remiencourt
1er Octobre	Hébécourt

## ANIMAUX ERRANTS



Un animal de compagnie hors de la surveillance de son maître est un animal errant. Il est interdit de laisser divaguer les animaux de compagnie et de façon générale tout animal domestique quel qu'il soit. Cette divagation peut occasionner des troubles importants de la tranquillité et de la sécurité publiques.

Désormais, notre Commune s'assurera, selon la réglementation en vigueur, les services d'une fourrière, service public destiné à accueillir et à garder les animaux errants. Cette fourrière pourra intervenir à la demande du Maire ou sous certains critères, à la demande de tout citoyen. L'animal sera capturé puis gardé pendant un délai franc de 8 jours ouvrés au terme duquel, s'il n'est pas réclamé, sera considéré comme abandonné.

D'ores et déjà, il vous appartient de mettre tout en œuvre afin que votre compagnon reste à demeure et n'est pas à subir ce genre de désagrément.

## ELAGAGE

Lors des intempéries, les arbres ou les haies non taillés sont souvent la cause d'interruption de fourniture d'électricité. Des branches d'arbres de certaines propriétés débordent sur le domaine public, à proximité de lignes électriques. Il appartient au propriétaire de procéder ou de faire procéder par une entreprise de son choix, à l'élagage nécessaire, conformément à la réglementation de la voirie.

Pour des raisons de sécurité, tous travaux à proximité d'ouvrages électriques doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'agence d'exploitation EDF (Tél. : 03/22/22/64/55). Il faut savoir qu'en présence de dégâts occasionnés sur les lignes électriques par les branches ou les arbres, EDF engage des recours envers les propriétaires des arbres présumés responsables des dommages. La distance minimum, en basse tension, de sécurité branche – ligne électrique est d'un mètre.

**En cas d'absence de lignes électriques, tout propriétaire doit tailler ses arbres et ses haies afin qu'ils ne débordent pas sur la voie publique.**



# COMITE DES FETES

Le lundi de Pâques, le Comité des Fêtes avait convié les enfants du village à une chasse à l'oeuf bien sympathique...

Petits et grands se sont retrouvés sur le terrain de loisirs le 18 avril 2005. Après une recherche méticuleuse des chocolats tant convoités, la distribution a permis de répartir le fruit de la collecte !!!



Il fallait une organisation parfaite pour ne léser personne... Et ça, on sait faire, au Comité des Fêtes !!!



Pâques



# REPAS DES AINES



Cette année, le traditionnel repas des aînés avait regagné la Salle des Fêtes communale. Le repas était délicieux et l'ambiance a été comme d'habitude chaleureuse.



La chanteuse Morgane a mis de l'animation et tout le monde a bien ri !!!



# DU NOUVEAU A L'ECOLE

Cette année, l'école accueille les CM1-CM2



La classe comprend 20 élèves :  
10 CM1, 10 CM2  
Les CM1 de l'école de Rumigny nous rejoignent tous les samedis. Au programme : informatique, anglais et chorale.

Un nouvel instit' à Grattepanche !!!

Suite au départ en retraite de Francis Gourguechon, nous avons accueilli à la rentrée un nouvel instituteur :

**Patrick Guille.**

Enseignant l'année dernière à Amiens, c'est un Picard de fraîche date car il avait auparavant fait toute sa carrière dans la région de Lille.



Sortie au larris de Grattepanche



# QUE D'EAU, QUE D'EAU !

# SIVOM DE BOVES

Afin de rassurer la population, nous publions les résultats de l'analyse de l'eau potable, effectuée par la D.A.S.S. en novembre 2005...

## ORESMAUX SAEP

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	marc 15 novembre 2005 à 00h00
Unité de gestion		0045	ORESMAUX SAEP	par :	Patrick MAGNEZ
Installation	UDI	001119	ORESMAUX UOI	Type visite :	D1
Point de surveillance	S	000002004	CENTRE BOURG		
Localisation exacte			CENTRE BOURG - M. NAVARRE DANIEL 28		
Commune			GRATTEPANCHE		

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>					
Température de l'eau	11,8 °C				25,00
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>					
Chlore libre	0,14 mg/lO2				
Chlore total	0,19 mg/lO2				

## Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE LA SOMME, AMIENS 8001  
 Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00047349 Référence laboratoire : 49650H5050650

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>					
Couleur (0=à s., sinon =1 cf. norm.)	0 qualit.				
Odeur Saveur (0=à s., sinon =1 cf.)	0 qualit.				
Turbidité néphélométrique	<0,4 NTU				2,00
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>					
pH	7,58 unité pH			6,50	9,00
<b>MINERALISATION</b>					
Conductivité à 20°C	565 µS/cm			160,00	1000,00
<b>PARAMETRE AZOTES ET PHOSPHORES</b>					
Ammonium (en NH4)	<0,005 mg/l				0,10

La situation de notre commune s'est nettement améliorée depuis l'exclusion des liaisons intercommunales. Au budget 2005, les travaux de confection de purges et de mise en place d'un gravillonnage type bicouche sur la VC n° 323 reliant notre village à Saint-Saufliou ont été inscrits. Les travaux se réaliseront bientôt.

Pour 2006 et 2007 la programmation de part et d'autre du bordurage de la départementale de la rue de Rumigny est acquise. Concernant la rue du Haut le débat reste ouvert. Des travaux devraient être réalisés mais l'origine des moyens et leur hauteur ne sont pas déterminés malgré le caractère prioritaire désigné par la DDE.

Sur le plan de l'aide sociale, la crainte d'une baisse effective des crédits d'heure d'aide-ménagère pour les personnes âgées, déjà évoquée en 2005, demeure pour 2006. L'intervention du Président auprès du Ministre de la Santé a permis de maintenir les crédits de 2005. Il existe réellement un double langage gouvernemental dans la mesure où il affirme que la lutte contre l'isolement des personnes âgées est prioritaire alors qu'il diminue les crédits destinés à les accompagner au quotidien.

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>					
Bact. aér. mésophiles à 22°-32h	0 n/l				
Bact. aér. mésophiles à 37°-24h	0 n/l				
Coliformes totaux (100ml-MS)	0 n/100ml				0
Entérocoques (100ml-MS)	0 n/100ml		0		
E.cherchia coli (100ml -NF)	0 n/100ml		0		

### Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00047001) :

Eau conforme, pour les paramètres analysés, aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique pour les eaux destinées à la consommation humaine. Il est cependant impératif de maintenir un fa-

# SIVOM DE BOVES

Secrétariat  
112 bis Rue Victor Hugo  
80440 BOVES

Ouvert du lundi au jeudi de 9 H.30 à 12 H. et de  
13 H. à 16 H.30 et le vendredi de 9 H.30 à  
12 H.30  
Tél. 03.22.09.39.09

## **L'AIDE A DOMICILE**

L'aide à domicile permet de rompre la solitude et d'apporter une présence réconfortante.

Elle est chargée d'assurer l'entretien courant de l'habitation et la préparation des repas. Elle peut aider à l'hygiène corporelle et veiller au confort de la personne, la stimuler dans les actes de la vie. Elle peut également effectuer des courses dans le quartier.

Après une évaluation à domicile de la dépendance du demandeur (à l'aide la grille AGGIR), une demande d'aide peut être effectuée auprès de la caisse de retraite ou du Conseil Général.

En fonction du type d'aide obtenu, le bénéficiaire dépendra du service prestataire ou du service mandataire.

### **Service prestataire**

Ce service consiste à mettre une aide à domicile à la disposition des personnes retraitées ou handicapées.

En fonction du niveau de dépendance, des heures d'aide ménagère peuvent être accordées par les caisses de retraite.

Une participation financière horaire reste à la charge du bénéficiaire en fonction de ses revenus.

Le SIVOM intervient également dans le cadre de sortie d'hôpital sur une durée limitée, missionné par des organismes de mutuelles.

Dans ce cas, le SIVOM est l'employeur de l'aide à domicile.

Le bénéficiaire, sous certaines conditions, peut bénéficier de déductions fiscales.

### **Service mandataire**

La personne bénéficiant de ce service est l'employeur de son aide à domicile.

Le service mandataire a pour mission d'aider les personnes âgées ou handicapées dans leurs démarches pour le recrutement et l'emploi d'une aide à domicile.

Ce service peut être utilisé par les personnes ne pouvant bénéficier d'un accord d'aide ménagère du service prestataire.

L'utilisateur du service mandataire supporte l'intégralité de la dépense (salaires, charges sociales et frais de gestion).

Il peut, dans certains cas, bénéficier de prise en charge financière (notamment dans le cadre de l'APA), et bénéficier d'exonération partielle des charges patronales et de déductions fiscales.

## **L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**

Le SIVOM est le service conventionné par le Conseil Général de la Somme, ayant pour mission la mise en place et le suivi de cette aide qui s'adresse aux personnes rencontrant des difficultés pour accomplir les gestes essentiels de la vie courante.

## **LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE**

Régulièrement ou occasionnellement, ce service permet, aux personnes âgées ou handicapées, la livraison d'un repas à domicile.

Un menu permet de choisir les repas composés d'un potage, d'une entrée, d'un plat principal, d'un laitage, d'un dessert et de pain.

Livrés en liaison froide, leur conditionnement permet un réchauffage facile. Ce service fonctionne tous les jours de la semaine.

## **LA TELEALARME**

Ce service, destiné aux personnes âgées ou handicapées, permet, en cas d'urgence, d'être entendu et de bénéficier rapidement d'une intervention extérieure.

Le système est composé d'un émetteur que la personne doit garder en permanence sur elle (pendentif) et, d'un transmetteur placé près du téléphone.

En cas de difficulté, une pression sur le bouton de l'émetteur ou du transmetteur déclenche l'appel à une centrale d'écoute.

A l'aide de l'interphonie du transmetteur, le bénéficiaire est rappelé sans avoir besoin de décrocher le combiné téléphonique, permettant une évaluation de la nature des besoins.

# INTERCOMMUNALITE

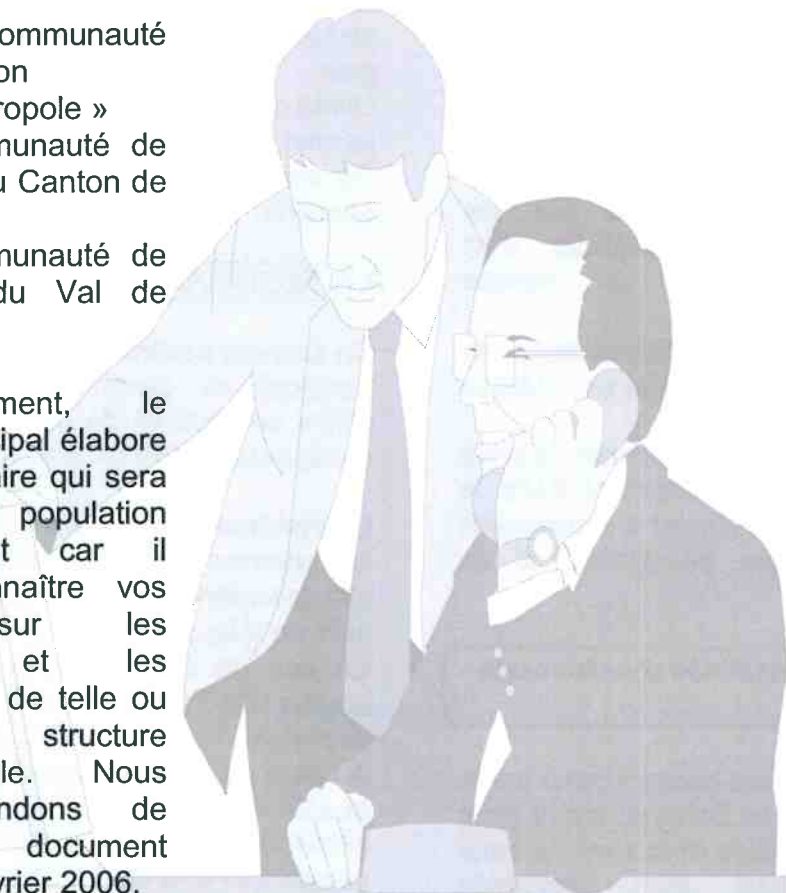
Vous avez dû entendre ou lire dans la presse que la Communauté de Communes du Sud Amiénois est en voie de dissolution.

Si tel était le cas, le changement interviendrait au 31 décembre 2006. A ce jour et selon les limites territoriales, 3 structures permettent une adhésion à l'une d'entre elles :

- La Communauté d'Agglomération « Amiens Métropole »
- La Communauté de Communes du Canton de Canton
- La Communauté de Communes du Val de Noye.

Actuellement, le Conseil Municipal élabore un questionnaire qui sera diffusé à la population prochainement car il souhaite connaître vos attentes sur les avantages et les inconvénients de telle ou telle structure intercommunale. Nous vous demandons de retourner ce document avant le 15 février 2006.

Nous nous tenons à votre disposition aux jours et heures de permanences de mairie pour de plus amples renseignements.



$$100 + 100 = 200$$

## COMMUNE DE GRATTEPANCHE

Arrondissement : Amiens

Bure

Ce tableau contenant 1 inscriptions et 0 radiations opérées à a été arrêté par le maire.

*Le nombre des hommes (100) et des femmes (100) inscrits sur la liste électorale est égal !*

	ELECTEURS	ELECTRICES
Nombre d'inscrits au 28/02/2005	99	100
INSCRIPTIONS	1	0
RADIATIONS	0	0
Nombre d'inscrits au 29/05/2005	100	100

A GRATTEPANCHE, le 26/05/2005

A l'occasion des dernières élections, nous avons inscrit le 200<sup>ème</sup> électeur... En effet, Christophe SENE venait d'avoir 18 ans et il a été ajouté à la liste électorale pour avoir le droit de voter...



# LA FETE DE L'ÉCOLE



~~~~~

La fête de l'école se déroulait cette année le même jour que la fête locale. Le Comité des Fêtes et la Coopérative Scolaire ont organisé une superbe journée au cours de laquelle petits et grands se sont bien amusés...

~~~~~



**A voir sur le site de l'école : <http://amiens5.net/grattepanche>**

La cantine



# LE SYNDICAT SCOLAIRE

## Les effectifs

Pour l'année scolaire 2005 – 2006, 103 enfants sont scolarisés dans le regroupement pédagogique (dont 25 GRATTEPANCHOIS)

Maternelle	⇒ Hébécourt	→ 25 élèves
G.S. et C.P.	⇒ Hébécourt	→ 19 élèves
C.P. et C.E.1	⇒ Rumigny	→ 21 élèves
C.E.2 et C.M.1	⇒ Rumigny	→ 18 élèves
C.M.1 et C.M.2	⇒ Grattepanche	→ 20 élèves

## La cantine-garderie

Le matin, une garderie est assurée à RUMIGNY, à partir de 7 H.30 et le soir jusqu'à 18 H.30.

La restauration est assurée dans les locaux de RUMIGNY. 60 à 70 repas y sont servis chaque jour...

Devant le nombre croissant d'enfants, deux services sont nécessaires.

Les services de cantine et de garderie sont assurés par les agents du Syndicat Scolaire.

-----  
*Le secrétariat du Syndicat*  
-----

*Une permanence est assurée tous les jours à la Mairie de Grattepanche de 9 H. à 12 H.*

*Vous pouvez nous contacter le matin au*

*☎ 03 22 42 08 18*

*ou laisser un message sur le répondeur.*





Visites, canoë, baignades...  
De nombreuses activités...  
Un vrai régal !!!  
Le centre a connu un succès  
encore cette année.

Et pour clore le centre, une fête très réussie !!!



## Le Centre Aéré

Chaque année, un centre aéré est organisé pour les 3 communes adhérentes au S.I.S. : Grattepanche, Rumigny et Hébecourt.

De nombreuses activités et sorties ont été proposées ainsi qu'une semaine au camping « pour les grands ».

Cette année, le centre s'est déroulé à Hébecourt dans les locaux scolaires. 80 enfants ont été accueillis :

- ⇒ 17 enfants résidant à Grattepanche
- ⇒ 25 enfants résidant à Rumigny
- ⇒ 32 enfants résidant à Hébecourt
- ⇒ 6 enfants résidant à l'extérieur

### Les sorties du centre en 2005 :

Parc d'Halluin  
Parc Paradiso  
Parc de Bagatelle  
Camping de Jumièges



363 repas ont été servis à la  
Salle des Fêtes d'Hébecourt et  
97 heures de garderie ont été assurées.

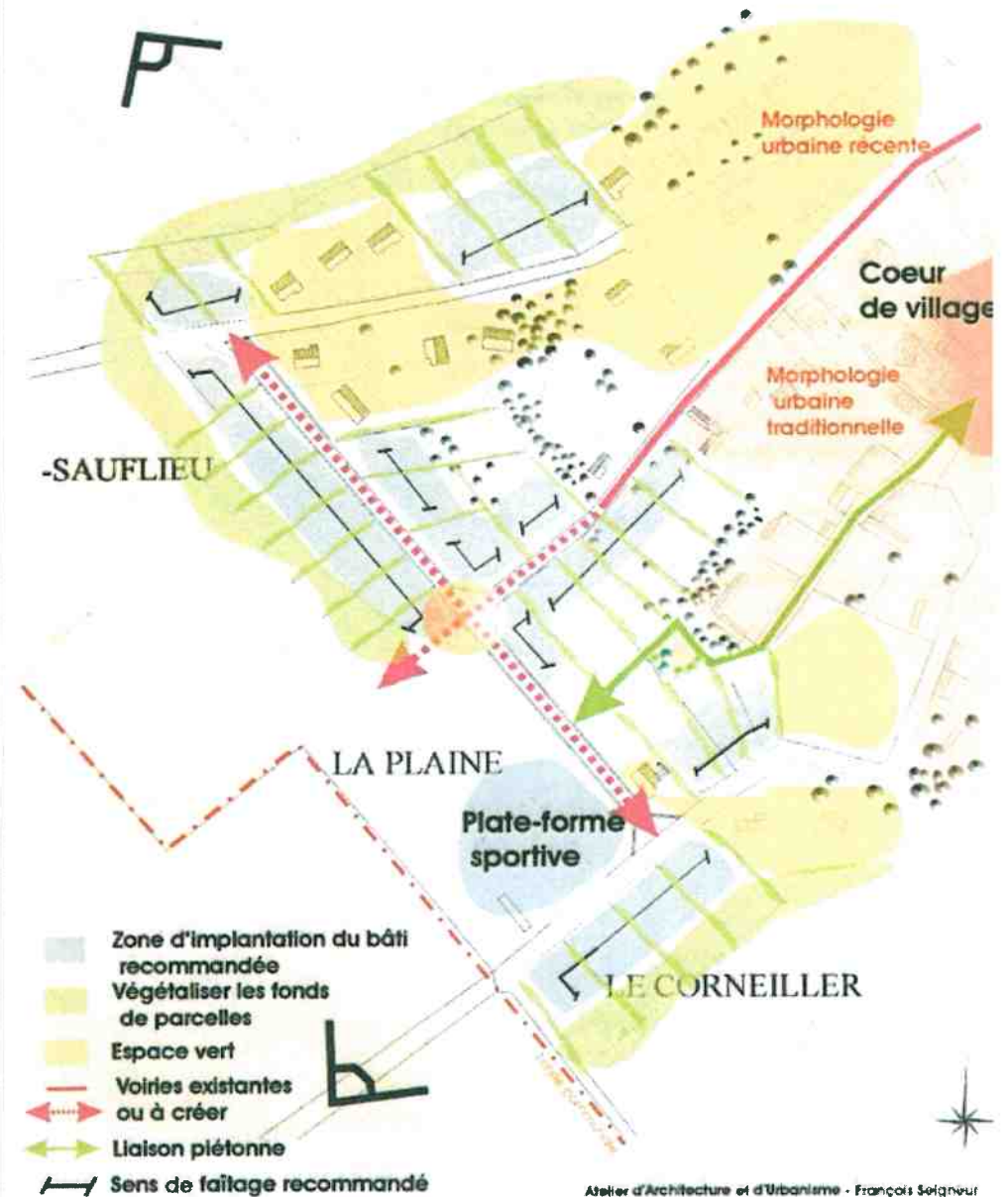
**Les membres du Syndicat et moi-même, nous vous  
souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.**

**Nous vous présentons ainsi qu'à vos proches, nos  
meilleurs vœux pour l'année 2006.**

**La présidente : Denise BOURNAZEL**

# CARTE COMMUNALE

## Recommandations d'aménagement de la zone Ouest



L'élaboration de la carte communale arrive enfin à son terme. Il faut rappeler que les services de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) ont déjà émis un avis défavorable dès l'avant-projet et, que corrélativement, les services de la Direction Départementale de l'Équipement n'ont pas souhaité continuer à assurer le suivi de la procédure dès lors que le Conseil Municipal a maintenu sa position. Ce dernier souhaite l'adoption du projet sur lequel il a travaillé avec l'étroite collaboration du cabinet d'architecture Seigneur.

A proximité de la métropole amiénoise, notre village est amené à se développer en terme d'urbanisation. Afin de préserver son caractère rural et de favoriser l'intégration des nouveaux habitants, le Conseil Municipal a choisi de limiter l'urbanisation par tranches successives en prévoyant toutefois les futures zones constructibles. Il s'est opposé ainsi à la création d'un immense lotissement qui constituerait un deuxième village accolé à l'existant.

Une enquête publique aura lieu en février ou mars 2006, quand le Commissaire sera désigné par le Tribunal Administratif d'Amiens.



# EOLIENNES

Les éoliennes convertissent l'énergie cinétique du vent en des formes d'énergie plus utiles, notamment l'énergie mécanique ou l'électricité. L'énergie éolienne ne produit pas de pollution et constitue une forme d'énergie indéfiniment durable. Elle n'utilise pas de carburant, ne produit pas de déchets toxiques ou radioactifs.

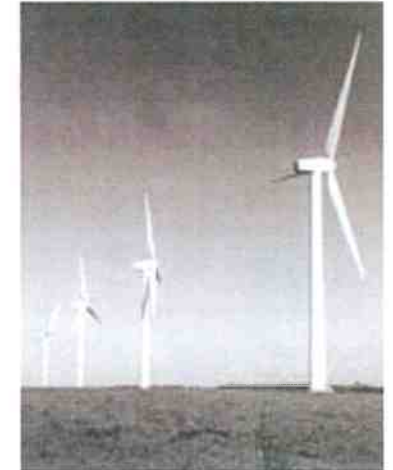
Favoriser la construction d'un parc éolien permet de participer au développement local, et pas seulement parce que la commune ou la communauté de communes va percevoir une taxe professionnelle qui peut l'aider à créer de nouveaux équipements. Accepter des éoliennes près de chez soi signifie contribuer au développement des énergies renouvelables et à la lutte contre l'effet de serre.

Les éoliennes sont faciles à monter et à démonter ; elles sont constituées de matériaux non toxiques et recyclables ; elles ne laissent pas de traces sur le site après leur démontage ; leur durée de vie est longue (supérieure à 20 ans).

Le Conseil des ministres de l'Union européenne et le Parlement européen ont adopté une directive sur la production d'électricité à partir des sources renouvelables le 27 septembre 2001.

Les objectifs acceptés par la France visent à faire passer le pourcentage d'électricité renouvelable de 15 % (hydraulique pour l'essentiel) à 21 %.

Répartition de cette énergie entre les différentes filières renouvelables productrices d'électricité : - éolien 72,8% - biomasse et déchets organiques 14,5% - petite hydraulique 9,7% - géothermie 2,5% - photovoltaïque 0,5%.



Le problème environnemental le plus controversé associé aux fermes d'éoliennes est leur intrusion visuelle et l'impact qu'elles ont sur le paysage. Les turbines sont une présence verticale frappante dans le paysage, particulièrement dans les régions rurales où le potentiel éolien est souvent le plus grand. Evaluer cet impact est souvent difficile car il s'agit d'une opinion subjective.

Il y a maintenant des milliers d'éoliennes fonctionnant dans diverses régions du monde. L'Allemagne est le principal producteur de l'électricité produite par le vent avec plus de 16 628 MWe en 2004 de puissance installée. L'Espagne est le deuxième producteur mondial avec 8 263 MWe. En 2004 les États-Unis ont une puissance installée de 6 752 MWe d'énergie éolienne, en troisième position derrière l'Allemagne et l'Espagne. La France était en 2004 seulement le 16° producteur d'énergie éolienne avec 390 MWe, soit 17,3 fois moins que la production américaine et 42,6 fois moins que la production allemande. De nouvelles fermes éoliennes en mer (offshore), sont projetées partout dans le monde.

La société Nordex France S.A. a déposé un permis de construire huit éoliennes sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Amiénois.

Ce projet doit respecter certaines contraintes, (distance par rapport aux habitations, zone de faisceau hertzien, zone de migration, zone de navigation aérienne ...). Les directions de l'environnement et de l'équipement donnent leurs avis sur ce projet.

Des réunions d'information ont eu lieu à Rumigny et Saint- Saufliou. Une enquête publique s'est déroulée du 2 mai au 8 juin 2005 dans les communes de la communauté. Le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable, évoquant un manque de concertation et aussi un manque de cohésion avec le projet voisin d'Oresmaux. La décision finale revient au Préfet.

De nombreux sites Internet traitent du sujet des éoliennes, les avis restent très partagés...

Pour : <http://www.planete-eolienne.fr/>

Contre : <http://www.eoliennes.net/>

# BONNE RETRAITE



A l'issue des discours officiels, de nombreux cadeaux ont été offerts à Francis pour lui témoigner l'amitié que lui portent les personnes qui l'ont connu...

Le 2 juillet, Francis avait convié tous ses anciens élèves et leurs parents sur le terrain de loisirs, car il tenait à être entouré de tous ses amis pour fêter son dernier jour de classe... En effet, après avoir enseigné pendant 34 ans dans notre petit village, Francis va pouvoir se consacrer à d'autres tâches, et notamment l'informatique qui lui tient tant à cœur !!!



## GRATTEPANCHE

### Au revoir, Monsieur le professeur



Francis Gourguechon a salué ses élèves, leurs parents, ses amis.

A sa sortie de l'école normale en 1971, Francis Gourguechon avait le choix entre Frettecuisse ou Grattepanche. Il vient de boucler 34 années scolaires dans la même classe.

Dans le déluge d'éloges qui ont marqué samedi la réception de son départ en retraite ; discours du maire, de la présidente du syndicat scolaire intercommunal, du conseiller général qui lui remet la médaille du département : Francis Gourguechon a été très sensible aux propos de Marylène Brare, sa dernière inspectrice de circonscription. Elle est allée piocher les réflexions inscrites par ses prédécesseurs depuis son arrivée à l'école de Grattepanche. Du début jusque la fin, que des rapports qui vantent les qualités de ses rapports avec les enfants, de son enseignement !

Et Marylène Brare de conclure : « Vous êtes un des instituteurs les plus performants de ma circonscription. »

Et c'est là que celui qui, à 21 ans, les cheveux mi-longs avait choisi Grattepanche, sans même savoir où ce village se trouvait, a fait une carrière d'insti' à la manière d'un artisan éclairé, en œuvrant pour le bonheur des enfants dont il avait en charge l'éducation.

#### « Je suis là pour leur faire aimer l'école »

Jean-Claude Hanin, qui a été maire de Grattepanche de 1983 à 1995, a bien connu Francis Gourguechon dans sa classe ainsi que comme secrétaire de mairie. « Francis a toujours eu une devise : "Je ne suis pas là pour remplir des têtes, mais pour leur faire aimer l'école" », a-t-il dit.

Et il savait leur faire aimer. Pierre et Baptiste, élèves de la dernière année, sont heureux de cette année passée avec « Monsieur ».

« Il était très rigolo et super sympa. Même quand il nous donnait une punition, c'était marrant », commentent-ils.

# LA VIE DE LA COMMUNE

## Naissances

- CARRE Clément	Amiens	16/02/2005
- JABELIN Justine	Amiens	11/04/2005
- GLORIEUX Marie	Amiens	12/10/2005

## Mariages

- DUACHEUX Christophe et BARDET Héloïse	21/05/2005
- ANDRIEU Olivier et VASSEUR Félicie	02/07/2005

*Nos excuses à :*

- CARRE Hyacinthe et SUEUR Juliette qui se sont mariés le 25/09/2004 (et qui ont été oubliés dans le bulletin précédent)

## Secrétariat de Mairie

Les permanences ont lieu les lundi et jeudi  
de 17 H.30 à 19 H.

Tél. 03.22.42.08.18

Fax 03.22.42.09.10

Messagerie : [grattepanche.mairie@free.fr](mailto:grattepanche.mairie@free.fr)

Vous pouvez consulter le site internet de la Mairie de Grattepanche... Voici l'adresse suivante :

<http://perso.wanadoo.fr/grattepanche.mairie>

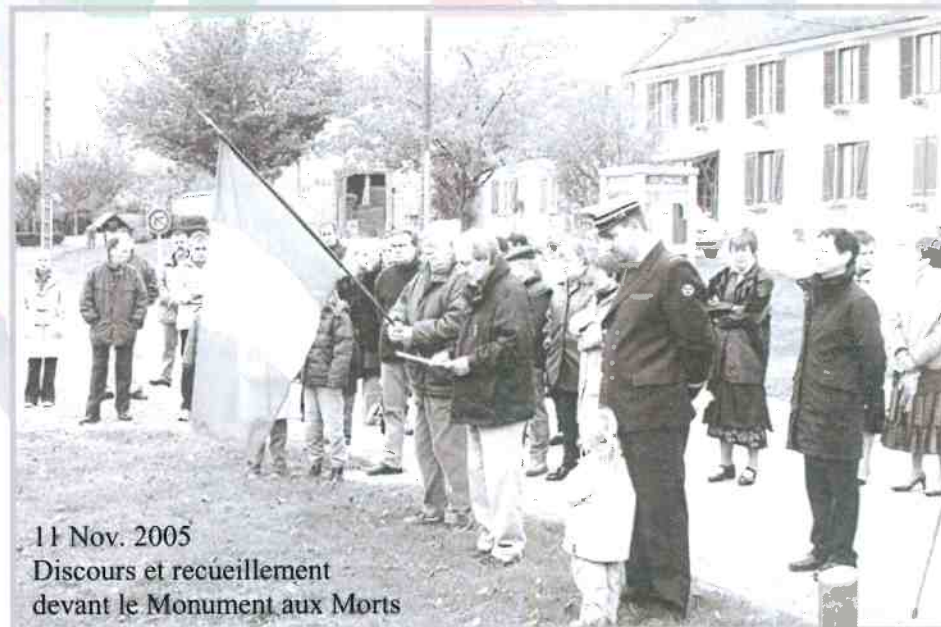
## Permis de construire et déclarations de travaux

### PERMIS

- JABELIN Sylvain	14/03/2005	Combles
- GLORIEUX François	07/04/2005	Garage
- SOMMERMONT Jean-Michel	25/04/2004	Velux
- DECKMYN Dominique	23/06/2005	Garage
- DUCASTEL-LOISEAU	28/09/2005	Habitation
- COQUET Nicolas et Claire	24/10/2005	Habitation

### D.T.

- DECKMYN Dominique	31/01/2005	Clôture
- DECKMYN Dominique	31/01/2005	Antenne 15 m.
- COLIN-CORBIER	24/02/2005	Agrand. Bât.
- BOURDIN Vincent	14/04/2005	Clôture
- BOURNAZEL Jean-Claude	16/06/2005	Clôture
- LEVERT Alain	07/07/2005	Véranda
- VAN GOETHEM Christèle	08/12/2005	Clôture



# LE BUDGET

Vous trouverez ci-dessous des extraits des délibérations de l'année 2005 concernant les finances locales.

## I. TAUX DES 4 TAXES LOCALES

Les Conseillers ont décidé de reconduire les taux appliqués depuis 1996.

- Taxe d'habitation : 14,00 %
- Taxe Foncier bâti : 16,00 %
- Taxe Foncier non bâti : 38,00 %
- Taxe professionnelle : 9,20 %

Remarque : Les taux des 4 taxes locales n'ont pas augmenté depuis 10 ans.

## 2. COMPTE ADMINISTRATIF 2004

Libellés	Réalisé 2004	A continuer	Totaux
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses	114 790,54	-	114 790,54
Recettes	124 191,80	-	124 191,80
Résultat	9 401,26	-	9 401,26
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Dépenses	100 293,23	-	100 293,23
Recettes	39 185,34	-	39 185,34
Résultat	- 61 107,89	-	- 61 107,89
<b>RESULTAT</b>	<b>- 51 706,63</b>	<b>-</b>	<b>- 51 706,63</b>



## 3. BUDGET 2005

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>	
Charges à caractère général	44 710 €
Charges de personnel	11 300 €
Autres charges de gestion courante	65 303 €
Charges financières	4 454 €
Charges exceptionnelles	153 €
Virement à la section d'investissement	10 923 €
<b>TOTAL</b>	<b>136 843 €</b>

<b>RECETTES</b>	
Impôts et taxes	48 832 €
Dotations, subventions et participations	61 194 €
Autres produits de gestion courante	5350 €
Produits exceptionnels	9 450 €
Résultat reporté	12 017 €
<b>TOTAL</b>	<b>136 843 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES</b>	
Programmes (Travaux et acquisitions)	15 500 €
Restes à Réaliser	- €
Résultat reporté	11 996 €
Remb. Emprunts	7 670 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 166 €</b>

<b>RECETTES</b>	
Dotations et subventions	4 047 €
Restes à Réaliser	- €
Résultat reporté	11 996 €
Affectation du résultat	- €
Virement de la section de fonctionnement	10 923 €
Emprunt	8 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>35 166 €</b>

#### ➔ *Détail des programmes d'investissement*

- Electrification Horloge Eglise	5 616 €
- Carte communale	9 884 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 500 €</b>

A l'initiative du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie un chantier nature a été programmé le Samedi 17 septembre, le même jour que les journées du Patrimoine. Le conservatoire avait effectué dans la semaine une grande opération de coupe des genévriers. Le travail des bénévoles consistait à redescendre du coteau les branches coupées qui étaient brûlées en bas sur le chemin avec de grandes précautions afin que le feu ne s'étende.

Je tiens à remercier l'école qui a participé activement à cette opération, on a pu compter sur les enfants, les enseignants mais aussi sur les parents venus accompagner les différentes classes.

Dans le cadre des journées du patrimoine M. Chapuis du Conservatoire des Sites s'était proposé pour organiser une randonnée pédestre commentée (noms des différentes espèces végétales ou insectes rencontrés). On partait de l'église, qui était ouverte cet après-midi là, on passait par le Tour de Ville et on arrivait aux larris ou on était accueillis par quelques bénévoles qui travaillaient encore sur le chantier. Cette ballade, au demeurant très intéressante, n'a attiré que quelques personnes qui étaient venus le matin au défrichage du larris.

Cette journée sympathique s'est terminée autour d'un goûter offert par le Conservatoire des Sites.

L'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement Grattepanchois (ASPEG), avec l'autorisation des propriétaires, a dès 1988 réalisé des travaux de remise en l'état initial du larris « la montagne des grès ». Plusieurs organismes comme, la société botanique la « Linnéenne de Picardie », le Groupement - Environnement - Protection - Ornithologique de Picardie « GEPOP », puis dernièrement le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie ont également participé à ces travaux d'éclaircissement des genévriers et suppression des feuillus. Outre le bénéfice apporté au milieu, ces premières actions ont été le point de départ d'une prise de conscience collective de l'intérêt de préserver ce larris

## Une église, si chère à la commune

L'édifice Gothique est l'identité du village. En décembre, la réfection de l'horloge devrait faire suite à une longue série de travaux entrepris depuis 1984. Mais l'église ne sera jamais classée.



Statues, autel, toiture, clocher... L'église de Grattepanche est minutieusement soignée par ses habitants et ses élus. Bientôt, l'horloge sera mécanisée.

quel antagonisme que ce symbole de force fait de pierres, soigné méticuleusement depuis 20 ans par les habitants et les élus de la commune. L'église gothique de Grattepanche est en effet une effigie en réfection régulière.

La couverture du clocher, les têtes des contreforts, la voûte, les statues, les gouttières... ont été rénovées depuis 1984 pour effacer les stigmates laissés par le temps. Et ce, grâce à une collaboration étroite entre la municipalité et l'association de sauvegarde et de protection de l'environnement grattepanchois (ASPEG), créée en 1984.

Prochainement, c'est au tour de la

toiture envolée suite à la tempête de décembre 2004, dont le coût des travaux a été indemnisé par les assurances. L'heure est aussi venue, de changer l'horloge.

### « Les premières réfections ont été faites en brique »

Dès le mois de décembre, les aiguilles de celle-ci devraient être remplacées, le cadran, conservé. L'ensemble devrait être mécanisé, à condition bien sûr que les 50 % de subventions du coût total des travaux (soit 4 695 euros) réclamées par la municipalité à Olivier Jardé, député de la circonscription, soient accordées. L'horloge actuelle qui ne fonctionne plus, sera alors exposée

en permanence au cœur de l'Église. Une trace de plus de son passé que l'édifice conservera en son sein. Car l'intérieur regorge de monuments. Du confessionnal à la cuve baptismale, surveillés attentivement par Saint-Cyr, patron de la commune, les richesses sont d'origine. Les rénovations intérieures ont réhabilité cet édifice vieux de cinq siècles. Mais les réfections extérieures d'après guerre ont annihilé tout espoir de classification pour la commune. « Surement pour des raisons économiques, les premières réfections ont été faites en brique » avance Maurice Navarre, le maire de la commune, conscient qu'à l'époque, des briqueteries étaient implantées dans le secteur. « Mais c'est peut-être aussi

bien, car une classification entraîne des contraintes d'urbanisme » affirme le maire.

Devant tant d'efforts déployés pour pérenniser l'existence de l'église, le maire et les membres de l'ASPEG regrettent que les baptêmes et les mariages soient de plus en plus rares. « Il y a pourtant une bonne sonorité, puisqu'on y organise des concerts. On y a installé le chauffage, mais il ne sert pas à grand-chose ».

Alors la mise en valeur du site se fait de l'extérieur. Deux projecteurs ont été installés et orientés en direction de la façade. Un mur sur lequel le maire « projette » de mettre en place dans les années à venir, des cadrans solaires.

# TELETHON

Pour la troisième fois, l'église de GRATTEPANCHE a accueilli un concert dont la recette soit 457 € a été intégralement reversée à la coordination départementale de l'Association Française contre la Myopathie.



Grattepanche

A entendre ses applaudissements chaleureux et nourris, le public fut enchanté. Tous nos remerciements à ceux qui ont contribué bénévolement à ce Téléthon du vendredi au samedi et à tous les généreux donateurs.



Hébécourt

Un récital offert généreusement par Serge BERTOCCHI, professeur de saxophone au Conservatoire National de Région d'Amiens, a permis de découvrir sur des œuvres de Bach plusieurs modèles de la famille de cet instrument.

## BILAN FINANCIER

### TOTAL des 3 Communes

5 694,83 €

#### HEBECOURT

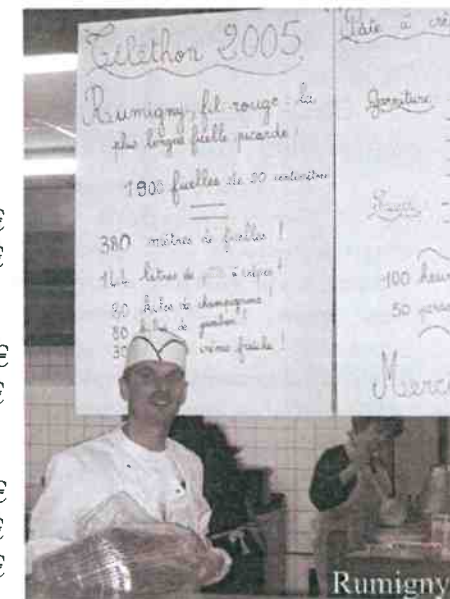
Repas Bénéfices 1 717,54 €  
Dons 817,60 €

#### RUMIGNY

Ficelles Picardes 2 582,68 €  
Dons 120,00 €

#### GRATTEPANCHE

Concert 326,00 €  
Boissons chaudes 54,00 €  
Dons 77,00 €



Rumigny



# LA SOCIETE DE CHASSE

Président : Jean-Louis VASSEUR  
Vice-président : Etienne SOMMERMONT

Lors de l'assemblée générale, le président a eu le plaisir de féliciter M. Alfred KOCINBUISKA qui entame sa cinquantième saison !

L'égrainage est indispensable pendant les périodes de froid.



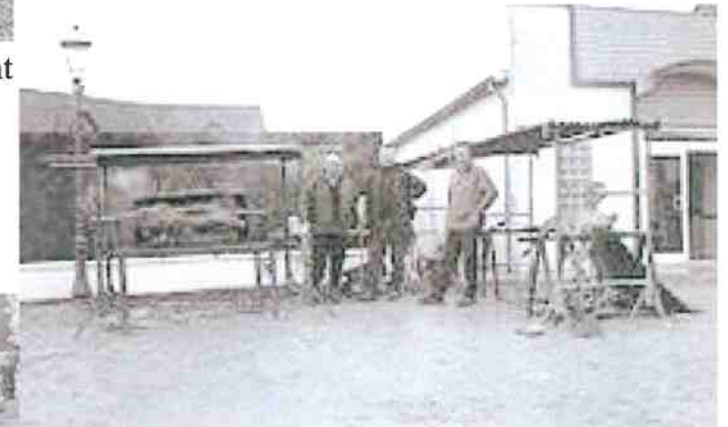
Le 25 septembre, petits et grands étaient présents pour l'ouverture.



La soirée « chevreuil » se précise...



Le traditionnel repas « du cochon » s'est déroulé le samedi 12 novembre... La pluie n'a pas arrêté les chasseurs et tout le monde était au rendez-vous !



# VACANCES...

- o **Noël** : du samedi 17 décembre 2005 au lundi 3 janvier 2006
- o **Hiver** : du samedi 11 février au lundi 27 février 2006
- o **Printemps** : du samedi 15 avril au lundi 2 mai 2006
- o **Vacances d'été** : le samedi 4 juillet 2006
- o **Rentrée** : le vendredi 4 septembre 2006
- o **Toussaint** : du samedi 25 octobre au jeudi 6 novembre 2006
- o **Noël** : du samedi 23 décembre 2006 au lundi 8 janvier 2007



Site internet de la mairie :  
<http://perso.wanadoo.fr/grattepanche.mairie>

# LISTE ÉLECTORALE

**S'inscrire sur la liste électorale est un droit... mais aussi un devoir**

**Centre d'information civique  
242 bis Boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS**

L'inscription sur la liste électorale est obligatoire pour pouvoir participer aux différents scrutins. Pour pouvoir voter à partir de mars 2006, la date limite d'inscription est le 31 décembre 2005. Sont électeurs tous les Français et Françaises majeurs (Plus de 18 ans), jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la Loi.

## COMMENT S'INSCRIRE ?

Il suffit :

- ⇒ Soit de se présenter personnellement à la mairie.
- ⇒ Soit de formuler sa demande par correspondance, sous pli recommandé.
- ⇒ Soit de donner un pouvoir écrit à un tiers (mandataire) qui procédera aux formalités d'inscription auprès de la mairie.

Remarque : Les jeunes gens ayant (ou qui auront) 18 ans au 31 décembre 2005 sont automatiquement inscrits sur la liste électorale.

# ENCORE QUELQUES INFOS...



## ADOPTER LES BONS GESTES POUR ÉVITER L'ASPHYXIE

Votre habitation doit « respirer »



• Vos aérations sont-elles dégagées ?

Dégagez vos aérations et ne les bouchez en aucun cas.

Lorsque vos appareils fonctionnent mais sont privés d'air, ils produisent du monoxyde de carbone. Assurez-vous que votre logement dispose de grilles ou bouches d'aération pour que l'air circule.

Vos appareils doivent être entretenus...



• Quelle est la date du dernier contrôle ?

• Vos appareils sont-ils en bon état ?

Chaque année, faites contrôler et entretenir vos appareils de chauffage, chauffe-eau... par un professionnel qualifié.

Un appareil encrassé ou mal réglé produit du monoxyde de carbone lors de son fonctionnement.

**VOUS ÊTES RESPONSABLE DE VOTRE SÉCURITÉ**

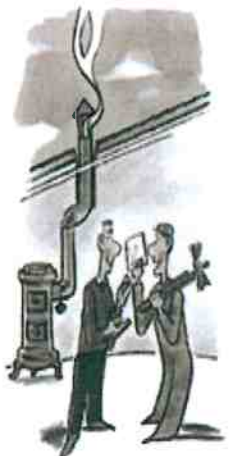
En tant qu'utilisateur, vous êtes responsable de l'usage, de l'entretien et du bon fonctionnement de l'ensemble de votre installation (appareils, raccords, ventilations...).

Voir, dans le règlement sanitaire départemental, l'obligation d'entretien.

• Quelle est la date du dernier ramonage ?

Faites ramoner votre conduit de cheminée tous les ans.

L'encrassement ou l'obstruction des conduits empêche l'évacuation des gaz brûlés. Issu de cette mauvaise combustion, le monoxyde de carbone risque de refouler à l'intérieur de votre logement. Les professionnels délivrent des certificats de ramonage.



...et correctement utilisés

• Comment utilisez-vous votre chauffage d'appoint ?

Respectez bien les indications du fabricant : par



exemple, pas d'utilisation prolongée des panneaux radiants à gaz, poêles à pétrole... Et n'utilisez jamais votre cuisinière, barbecue, brasero comme chauffage de secours car ce n'est pas leur usage initial.

La mauvaise combustion du bois, charbon, gaz naturel, gaz butane, propane, fioul, pétrole, essence ou gazole utilisés pour des moteurs (groupe électrogène, par exemple) produit du monoxyde de carbone qui doit être évacué.

## Syndicat Scolaire

Les prix des repas de la cantine et de l'heure de garderie ont été fixés par le Comité Syndical, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006 :

**Repas Enfants : 2,93 €**

**Repas Adultes : 4,04 €**

**Heure Garderie : 0,80 €**

Tél. Secrétariat ... 03.22.42.08.18

Tél. Garderie ..... 03.22.42.09.65

E-mail

[syndicatscolaire.grattepanche@wanadoo.fr](mailto:syndicatscolaire.grattepanche@wanadoo.fr)



## Ramassage

Ordures ménagères :  
le jeudi (sauf le 24 mai)

Encombrants :  
le 5 avril et le 11 octobre

# SERVICES E.D.F.

POUR VOS ADMINISTRÉS\*,  
EDF Gaz de France Distribution Pays de Somme  
VOUS PROPOSE SES SERVICES...

Pour des questions sur votre facture ou contrat,

24h/24 et 7j/7,

nos conseillers clientèle vous répondent par téléphone quelles  
que soient vos questions.

EDF & GAZ DE FRANCE

☎ 0 810 810 080



Pour un besoin de dépannage,

24h/24 et 7j/7,

nos techniciens interviennent dès votre appel pour rétablir  
l'électricité ou le gaz.

EDF ☎ 0 810 333 080

GAZ DE FRANCE ☎ 03 22 89 61 09



Pour des conseils sur votre installation,

24h/24 et 7j/7,

nos conseillers spécialisés vous proposent  
une solution adaptée à vos besoins.

EDF ☎ 0 810 126 126

GAZ DE FRANCE ☎ 0 810 16 3000



Pour répondre aux clients démunis,

24h/24 et 7j/7,

nos conseillers spécialisés  
sont à votre écoute (appel gratuit)



▶ N° Vert 0 800 65 03 09

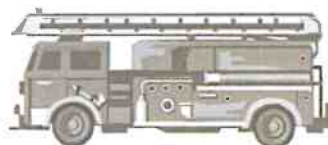


NUMÉROS D'URGENCE GRATUITS

Sapeurs-Pompiers : 18

Numéro unique d'urgence européen : 112

Samu : 15



# LES INCENDIES...

## Que faire en cas d'incendie ?

A chaque situation,  
la bonne réaction



Quoi qu'il arrive, ne prenez jamais l'ascenseur.

Si l'incendie se déclare  
chez vous :

- Faites sortir tout le monde et évacuez les lieux pour éviter les risques d'intoxication (par les fumées et gaz) précédant la venue des flammes.

- Fermez la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée et n'emportez rien.

- Une fois dehors, appelez les pompiers en composant le 18 ou le 112 (n° unique d'urgence européen).

Si l'incendie est au-dessous  
ou sur votre palier :

- Fermez les portes et mettez des linges mouillés en bas.

- Allez à la fenêtre pour que les secours vous voient.

- En cas de fumée dans la pièce, baissez-vous vers le sol et couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide (la fumée envahit d'abord les parties hautes).

Si l'incendie est au-dessus :

- Sortez par l'issue la plus proche.

- Appeler les pompiers dans les 2 minutes fait gagner un temps précieux.
- Répondre calmement à leurs questions permet de localiser l'incendie plus rapidement.

# DOMESTIQUES



## Comment être averti à temps ? Avec un détecteur avertisseur de fumée

- C'est essentiel pour détecter les débuts d'incendie, surtout la nuit quand tout le monde dort.
- C'est facile à trouver (magasins de bricolage), à installer et à entretenir.
- C'est important qu'il porte la marque NF S61-966 ou une norme équivalente et d'en installer un chaque étage, de préférence près des entrées.

- Les incendies provoquent 460 décès par an.
- L'intoxication par la fumée est la première cause de décès chez les victimes d'incendie.



## Comment éviter les risques ? Avec de la vigilance et des gestes simples

- Éteindre complètement les cigarettes et ne pas fumer au lit.
- Tenir les allumettes et les briquets hors de portée des enfants (qui ne doivent jamais rester seuls à la maison).
- Ne pas laisser de casseroles, de poêles ou de plats sur le feu sans surveillance.
- Laisser les produits inflammables loin des radiateurs, ampoules, plaques chauffantes...
- Ne pas raviver un feu ou les braises d'un barbecue avec de l'alcool ou de l'essence.
- Ne pas laisser les appareils électriques en veille.
- Brancher un seul appareil par prise électrique.
- Avoir un extincteur chez soi.

- La température d'une pièce en feu atteint 600°C en 3 minutes.
- Un incendie domestique a lieu toutes les 2 minutes.

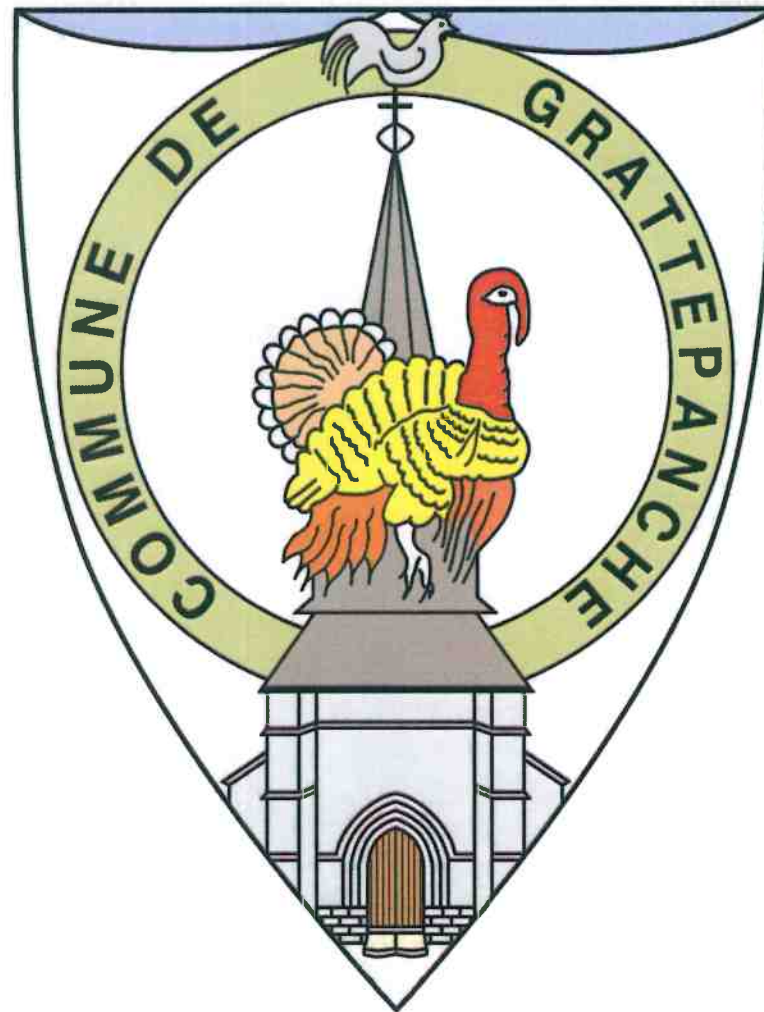
## Quelles précautions prendre ? Faire contrôler ses installations



### Faites régulièrement :

- Vérifier vos installations d'électricité, de gaz et de chauffage (notamment les installations et les cheminées).
- Ramoner les conduits et les cheminées une fois par an.
- Pour votre sécurité, ces tâches doivent être exécutées par des professionnels.

- Un incendie sur 4 est dû à une installation électrique défectueuse.
- 70 % des incendies mortels ont lieu la nuit.



**BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES**

Rédigé par : ROGER Betty, BOURNAZEL Denise, HERMANT Eric, LEVERT Alain et  
GOURGUECHON Francis

Sous la responsabilité de NAVARRE Maurice, Maire de la Commune de GRATTEPANCHE.